

Paris, le 19 avril 2017

Alcool, cannabis, conduites addictives : les timides engagements des candidats à la présidentielle

A quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, l'ANPAA publie le bilan des engagements pris par les candidats en réponse à ses propositions. Au total, 7 candidats ont répondu à cette consultation, dont tous les candidats dotés des plus fortes intentions de vote (François Fillon, Benoît Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon) ainsi que Nathalie Arthaud et Nicolas Dupont-Aignan. Selon un **sondage**, 57 % des Français considèrent que les positions des candidats sur la politique de santé seront déterminantes dans leur choix.

La consommation de substances psychoactives, licites et illicites, est à l'origine, chaque année en France, de près de 130.000 décès prématurés, dont 79.000 liés au tabac, 49.000 à l'alcool et 1.600 aux drogues illicites. Cette hécatombe a un coût pour la société estimé à près de 249 milliards d'euros par an, entre la prise en charge des soins, le coût de la répression, la perte de productivité ou encore la valeur des vies humaines perdues.

Afin d'attirer l'attention du futur(e) Président(e) de la République sur l'urgence à agir, l'ANPAA a envoyé aux candidats 5 propositions pour une politique cohérente et efficace en matière de conduites addictives :

1. Adopter un programme ambitieux axé sur la réduction des risques et des dommages
2. Organiser un débat public sur la légalisation du cannabis
3. Réduire la consommation d'alcool chez les jeunes via un prix minimum par unité d'alcool
4. Assurer l'information des consommateurs sur les boissons alcoolisées
5. Renforcer la prévention et l'éducation à la santé à tous les âges

Les principaux candidats s'engagent

Au total, 8 candidats ont pris des engagements en réponse à cette consultation : Nathalie Arthaud, Nicolas Dupont-Aignan, François Fillon, Benoît Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon et Charlotte Marchandise (qui n'a finalement pas obtenu les 500 parrainages).

Si la plupart ont répondu précisément aux 5 questions posées par l'ANPAA, ce n'est pas le cas d'Emmanuel Macron et de François Fillon qui ont préféré envoyer une lettre d'intentions. Afin de pouvoir comparer les programmes, l'ANPAA a intégré ces réponses dans son bilan en déduisant l'engagement, ou l'absence d'engagement.

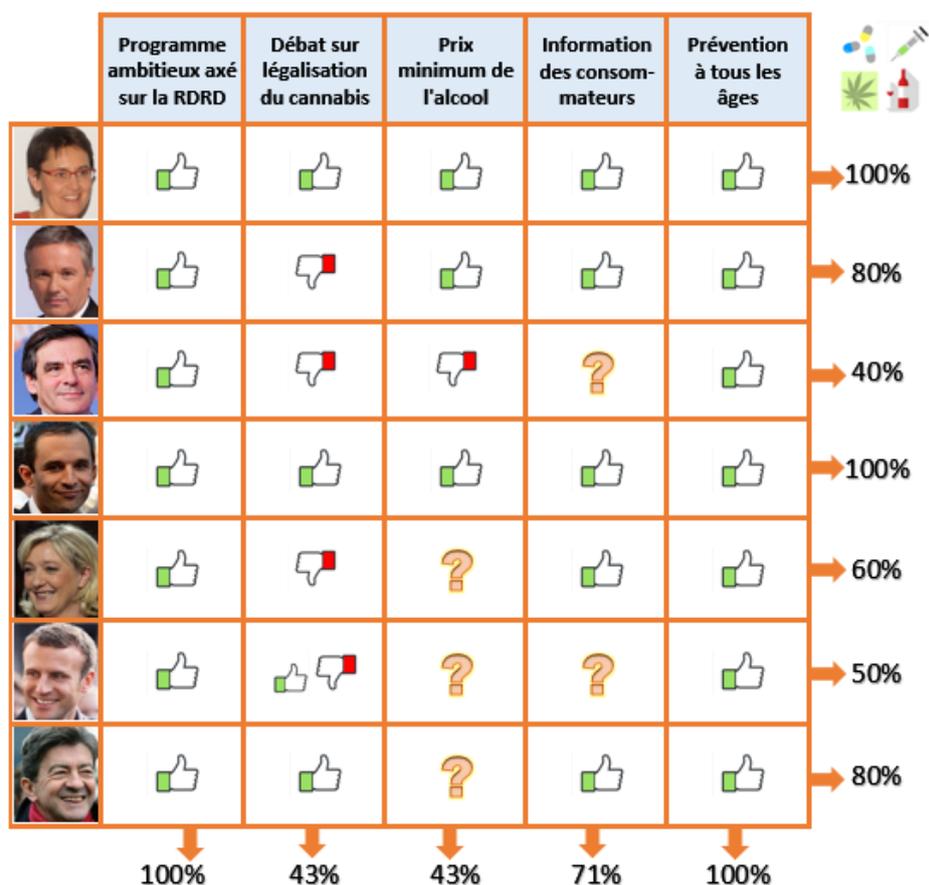
L'ANPAA a, par ailleurs, été invitée par l'équipe de Benoît Hamon à participer à une table ronde sur les addictions, organisée au siège du Parti socialiste.

Oui à la prévention des conduites addictives, non à la mise en œuvre de mesures contraignantes

L'analyse des réponses montre que, **si les propositions d'ordre général sur l'adoption d'une politique axée sur la réduction des risques et sur la prévention recueillent une adhésion massive, plus de réticences s'expriment quant à la mise en œuvre de mesures précises**, en particulier pour réduire le risque alcool.

Le débat présidentiel montre en effet qu'à côté de mesures volontaristes annoncées sur le tabac – ce dont on ne peut que se féliciter –, **la réduction du risque alcool est loin de faire l'unanimité.** Il s'agit pourtant de la deuxième cause de mortalité prématurée évitable en France.

Ainsi, en matière de prévention, tous les candidats s'engagent à renforcer l'éducation et la promotion de la santé. Plusieurs refusent cependant l'adoption de mesures telles que l'information des consommateurs sur les boissons alcoolisées ou l'instauration d'un prix minimum par unité d'alcool. Pourtant, selon les autorités sanitaires françaises et internationales, l'éducation à la santé est une mesure peu efficace si elle n'est pas accompagnée de mesures contraignantes (information du consommateur, action sur les prix, sur l'offre et sur la publicité). **La prévention, c'est en effet l'ensemble des mesures, contraignantes et non contraignantes, permettant de créer un environnement favorable à des comportements plus sains.** Il ne s'agit pas uniquement d'éducation à la santé ou de conseils aux personnes.




[Retrouvez toutes les réponses des candidats sur le site de l'ANPAA](#)

Un clivage important sur la légalisation du cannabis

L'ANPAA, qui est favorable à une légalisation encadrée du cannabis – via un contrôle strict de la filière et une réglementation de la consommation –, invitait les candidats à s'engager à organiser un débat public sur le statut et l'usage du cannabis. **L'objectif est d'offrir les conditions d'une réflexion sereine et sans a priori idéologiques, préalable à l'acceptation par les citoyens d'une réforme dont les enjeux sont aujourd'hui mal compris.**

Sans surprise, François Fillon, Marine Le Pen et Nicolas Dupont-Aignan se déclarent opposés à la légalisation et sont contre l'idée d'un débat public. Benoît Hamon, Jean-Luc Mélenchon et Nathalie Artaud y sont pour leur part favorables, les deux premiers étant pour une légalisation encadrée et la dernière pour une dépénalisation. Emmanuel Macron est, quant à lui, favorable à un débat élargi à « l'évolution des politiques de réduction des risques à l'égard des usagers de drogues ». Il se positionne cependant contre la légalisation, mais pour une contraventionnalisation.

Des engagements à suivre

L'ANPAA engagera, tout au long du prochain quinquennat, des actions de plaidoyer en direction du candidat élu et du futur gouvernement afin de **garantir la mise en œuvre effective d'une politique au bénéfice de la santé et de la sécurité publiques.**

Contact :

Myriam Savy, chargée de mission Plaidoyer

06 43 77 75 70

myriam.savy@anpaa.asso.fr

L'**Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)** est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.